

Les personnes sans abri à Bruxelles – le logement comme point de départ et d'arrivée?

Martin Wagener, Directeur de La Strada

Penser le sans-abrisme invite à prendre en compte une multiplicité de situations qui amènent à perdre son logement. Dans ce qui suit nous voulons montrer une vision plus large du sans-abrisme et du mal-logement. Il est question de mieux comprendre d'où viennent les personnes accueillies dans le secteur de l'aide aux sans-abri et vers où elles vont dans le cas d'une sortie de centre d'hébergement. La discussion veut tout spécifiquement montrer les liens entre les secteurs du logement et du sans-abrisme, en concluant sur des recommandations.

Une définition partagée

Afin de mieux adapter l'aide offerte aux sans-abri et de favoriser l'accès au logement il est important de bien spécifier de quoi l'on parle. Le sans-abrisme est premièrement une situation évolutive. Perdre son logement est une situation à laquelle en principe tout individu peut être confronté à un moment donné. Cependant la recherche sur le sans-abrisme montre un gradient assez fort de la distribution de ce risque en fonction de différents facteurs qui peuvent s'accumuler et se renforcer mutuellement.

Les auteurs de différentes recherches¹ retiennent plusieurs de ces facteurs, ils se situent à différents niveaux : structurel (*mécanismes socio-économiques, migration, définition de la citoyenneté*) ; institutionnel (*disponibilité et procédure d'accès aux services, sorties d'institution, organisation structurelle du secteur, etc.*) ; relationnel (*situations familiales et relationnelles, séparations et ruptures, etc.*) et personnel (*positions socio-économiques, statut de citoyenneté, origine migratoire, santé mentale, dépendances, handicap, maladies, sexe, âge, etc.*). Ces facteurs sont par ailleurs plus ou moins les mêmes que ceux qui renforcent les situations de pauvreté et l'exclusion sociale.

Pour ce qui suit, il est important de saisir que ces différents facteurs peuvent en théorie toucher chaque individu, mais, en fonction des catégories sociales, on peut constater une vulnérabilité sociale² plus ou moins prononcée. Cela ne veut pas dire que les individus soient spécifiquement faibles, mais plutôt que des facteurs structurels, organisationnels et relationnels placent les individus dans des situations où leurs capacités d'agir sont affaiblies. Il est donc plutôt question de savoir comment différentes politiques sociales soutiennent la reconnaissance de la citoyenneté de la personne en situation de pauvreté et de non-logement, au lieu de la restreindre³.

L'accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi⁴ (établi après les recommandations de la conférence interministérielle « Intégration dans la société ») reprend une définition élargie du sans-abrisme et de l'absence de chez soi : c'est une « *situation dans laquelle une personne ne dispose pas de son logement, n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et n'a dès lors pas de lieu de résidence, ou réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement soit mis à sa disposition*⁵ ». Le mérite de cette définition est de situer le sans-abrisme

¹ EDGAR Bill, MEERT Henk, *4^e bilan de statistiques sur l'exclusion liée au logement en Europe – La définition d'ETHOS de l'exclusion liée au logement*, FEANTSA, Bruxelles, 2005, p.12. Voir aussi VAN REGENMORTEL, et. al., *Zonder (t)huis: Sociale biografieën van thuislozen getoetst aan de institutionele en maatschappelijke realiteit*, LannooCampus, Leuven, p. 185

² CASTEL R., *L'insécurité sociale*, Paris, Seuil, 2003.

³ PROCACCI G., *Exclusion et revendication citoyenne*, p.99-111, in Châtel V., Soulet M.-H.(dir.), *Agir en situation de vulnérabilité*. Les Presses de l'université de Laval, 2003.

⁴ SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL – CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE, *Accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi*, 12 mai 2014 (MB 2014/206010)

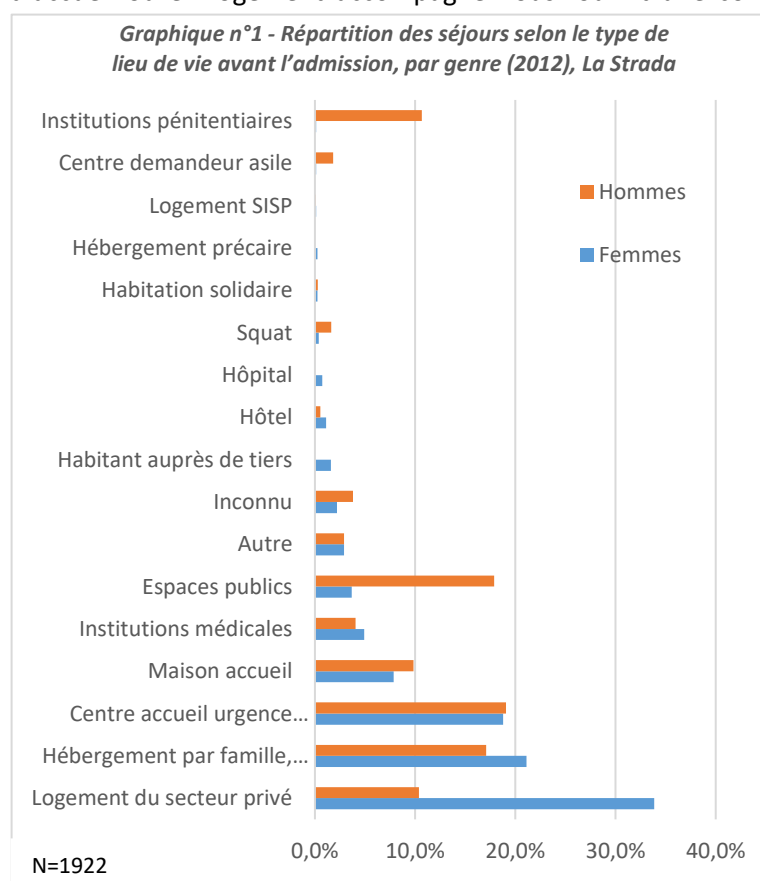
⁵ SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL – CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE, *op.cit.*

et le mal-logement d'un côté dans le contexte d'absence de logement, et de l'autre côté en faisant explicitement référence aux droits généraux des citoyens.

Cette définition fait en outre spécifiquement référence à une grille européenne (ETHOS) établie par la FEANTSA⁶. Cette grille propose une typologie de l'exclusion du logement à partir d'une différenciation des sphères physique, juridique et sociale. Cette définition permet de distinguer les personnes sans abri, de celles sans logement ou en logement précaire ou inadéquat. Avoir un chez-soi peut dans cette typologie être compris comme : avoir une habitation (ou un espace) décente appropriée pour répondre aux besoins de la personne et de sa famille (*domaine physique*); pouvoir jouir d'un espace privé et de relations sociales (*domaine social*) et en avoir la possession exclusive, la sécurité d'occupation et un titre légal (*domaine légal*).

Les entrées et sorties du secteur de l'aide aux sans-abri

Afin de mieux comprendre d'où viennent les personnes qui cherchent de l'aide auprès du secteur sans abri, nous nous penchons sur les tableaux issus du Recueil Central de Données (RCD)⁷. Ce système commun d'enregistrement des séjours de personnes sans abri en centre d'hébergement, maison d'accueil ou en logement accompagné nous fournit une comparaison anonymisée des séjours de



personnes en 2012, et nous permet de mieux dessiner certaines de leurs caractéristiques. Pour cet article nous n'allons présenter que les données pour les entrées et sorties en centres d'hébergement d'urgence et en maisons d'accueil.

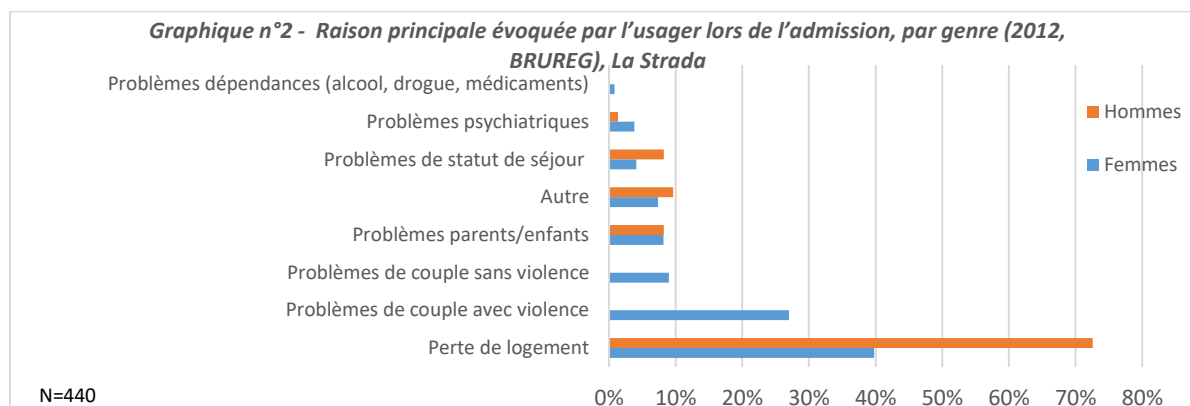
Le graphique 1 montre les types de lieu de vie des personnes avant l'accueil dans un centre d'hébergement.

Une première image genrée ressort de ces chiffres, les types de lieux de vie avant l'accueil diffèrent significativement. Un tiers des femmes vivait dans un logement avant l'accueil en centre d'hébergement, une sur cinq était hébergée temporairement dans la famille et auprès de tiers, et un cinquième provient d'un centre d'hébergement d'urgence.

⁶ BUSCH-GEERTSMA, V., « Defining and measuring Homelessness », in: O'SULLIVAN, E., BUSCH-GEERTSMA, V., QUILGARS, D., PLEACE, N., *Homelessness Research in Europe – Festschrift for Bill Edgar and Joe Doherty*, Bruxelles, 2010. ; <http://www.feantsa.org/spip.php?rubrique175&lang=fr>

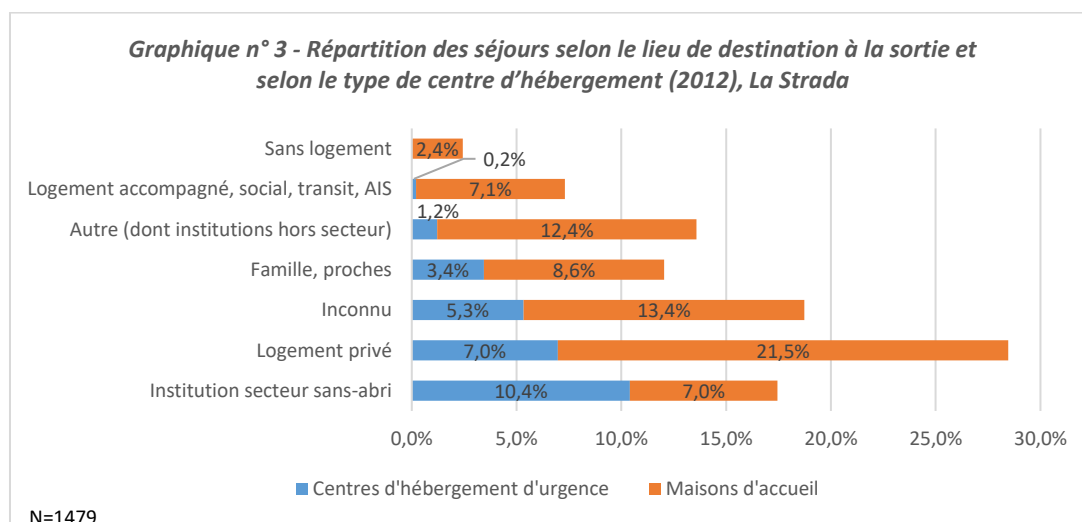
⁷ Les données les plus récentes datant de l'année 2012 n'ont pas encore été publiées. Les proportions sont proches du dernier rapport : CENTRE D'APPUI AU SECTEUR BRUXELLOIS D'AIDE AUX SANS-ABRI, *Recueil central de données des maisons d'accueil et des centres d'hébergement d'urgence en Région de Bruxelles-Capitale Données des séjours des personnes sans abri accueillies en 2011*, 33p.

Presque 20% des hommes ont également séjourné dans un centre d'hébergement d'urgence, avant d'être admis en maison d'accueil. Les hommes sont également très représentés dans la catégorie « rue » (18%) et institutions pénitentiaires (10%).



La perte de logement est la première raison évoquée, et cela surtout pour les hommes : 72,6% des hommes l'énoncent et 39,8% des femmes. Les problèmes de couple ne touchent que les femmes dans les centres d'hébergement : 27% ont déclaré avoir vécu des problèmes de couple avec violences (et 9% sans violence) comme raison principale à l'admission. D'autres problématiques liées à la relation entre parents et enfants viennent après, et touchent 8,2% des hommes et des femmes. Différentes autres problématiques sont encore signalées. Autrement dit, presque une femme sur deux est confrontée à des problèmes de couple (avec ou sans violence) ou à des difficultés liées aux relations parentales. De manière plus large, nous pouvons donc retenir que la séparation (violente ou pas) et les relations de parentalité sont pour entre 4 et 5 femmes sur dix une des raisons principales de leur arrivée dans un service d'hébergement pour personnes sans abri⁸.

En regardant les destinations à la sortie des centres d'hébergement, nous voyons une diversité des solutions locatives apparaître. Notons que la variable « inconnu » est particulièrement importante puisqu'il n'est pas toujours possible de bien savoir vers où la personne s'oriente. C'est par ailleurs plus souvent le cas lors d'un (très) court séjour.



⁸ LIAGRE, R., PERDAENS A. & WAGENER M., *Femmes en rue, dans les services d'hébergement d'urgence, et les maisons d'accueil bruxelloises. Etat des lieux, automne 2014*, Centre d'appui au secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri, 2015. (bientôt disponible)

Après leur séjour dans un centre d'hébergement, moins d'un tiers (28,5%) des personnes accueillies dans le secteur trouve accès à un logement privé. Parmi les personnes accueillies en centre d'hébergement d'urgence, 43% sont orientées dans une autre institution du secteur sans abri. Pour 12% des personnes, l'hébergement auprès de la famille ou de proches - considéré comme précaire - est une solution de sortie.

En analysant les mêmes chiffres par rapport aux sorties de l'hébergement des femmes et des hommes selon le type de centre dans lequel elles/ils ont été accueilli(e)s nous constatons aussi des différences notables (non représentées graphiquement ici). Les femmes trouvent davantage accès au logement privé que les hommes et elles sont 8,5% à avoir accès à un logement social ou assimilé pour 6,1% des hommes. Notons que beaucoup de situations de logement non adapté voire d'absence de logement persistent et que les hommes ont des situations un peu plus difficiles à la sortie.

Un peu moins de six femmes sur dix quittent les centres d'hébergement avec une solution « durable » ou « semi-durable »⁹. Les proportions sont moins positives chez les hommes : une grande partie des « inconnus » et du logement non adapté voire précaire concerne les hommes.

Aller vers le logement? Quelques pistes

Même si une partie des personnes sans abri trouvent bel et bien accès au logement, la proportion de 28,5% de logement privé et de 7,3% de logement accompagné, de type AIS, de transit ou solidaire reste malgré tout très faible. Parmi les 7,3%, environ 60% sont gérés par des AIS et 30% sont des logements sociaux¹⁰.

De manière plus large, nous pouvons dire que les acteurs de terrain comme les chercheurs retiennent l'(in-)accessibilité du logement comme le principal frein pour construire une aide plus adaptée aux besoins ou souhaits des personnes sans abri. A l'instar des recommandations de la conférence de consensus¹¹ sur le sans-abrisme, il s'agit d'approfondir une approche globale, transversale et intégrée du sans-abrisme qui est guidée par des droits visant l'intégration (logement, travail, culture, vie digne, etc.) et qui permet de répondre à la diversité des situations personnelles. Dans cette optique, le logement n'est pas le but ultime de l'accompagnement mais il peut également être le point de départ d'un accompagnement adéquat.

Trois pistes sont à renforcer plus spécifiquement :

1. Améliorer la prévention (dettes, expulsions locatives, violences conjugales, sorties d'institutions, etc.) afin de favoriser le maintien dans le logement en apportant des aides et/ou accompagnements appropriés.
2. Afin de mieux répondre aux situations complexes, il est important de renforcer les initiatives qui soutiennent le réseau d'accompagnement autour de la personne ainsi que la concertation intersectorielle (santé mentale, santé, assuétudes, aide aux justiciables, aide à la jeunesse, services sociaux généralistes, migration, handicap, etc.).

⁹ Les logements de transit ont une durée limitée dans le temps : bail d'une durée maximale de 18 mois

¹⁰ Le dénombrement de La Strada de novembre 2014 compte 713 personnes qui sont suivies par un service d'habitat accompagné dans une diversité assez importante de types de logements. Puis, la Strada a également dénombré 536 logements de transit qui accueillent en majeure partie des personnes qui sont suivies par un service d'accompagnement à domicile. (LA STRADA, *Troisième dénombrement des personnes sans abri, sans logement, et en logement inadéquat en Région de Bruxelles-Capitale. Le 6 novembre 2014.*)

¹¹ FEANTSA, 2010, *European Consensus Conference on Homelessness: Policy Recommendations of the Jury*, Bruxelles, 32p.; Notons par ailleurs que l'accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi signale une approche comparable.

3. La diversité de personnes sans abri invite à penser aussi à des solutions adaptées à travers une approche intégrée. Le secteur apporte actuellement des solutions, mais il y a nécessité de renforcer les leviers qui permettent l'accès au logement :
- Rendre les logements financièrement accessibles
 - Renforcer l'accès au logement social tout en questionnant les procédures actuelles d'accessibilité
 - Soutenir d'avantage les Agences Immobilières Sociales
 - Augmenter globalement les solutions offertes dans le cadre l'habitat accompagné et/ou du Housing First
 - Des projets tels que « Capteurs de logement » nécessitent une approche régionale concertée entre les deux secteurs qui permettent d'ouvrir concrètement des possibilités en terme de logement
 - Inviter les communes/CPAS à davantage investir dans les logements de crise et/ou de transit pour favoriser un maintien des personnes dans leurs communes d'origine
 - Soutenir les initiatives qui renforcent le lien social au niveau des quartiers (*cf. isolement social*)